

CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

COMPTE – RENDU de la séance du jeudi 26 mai 2016 à 20 h 30

L'an deux mil seize, le jeudi vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mmes Corinne DE CUYPER, Annie FRUALDO, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER et Valérie SASSI
MM. Jean-Pierre CAUSSARD, Thierry CHENAL, Daniel HUGOT, Henri MONNAUX, Rudy PISCERI, Michel ROBLOT et Arnaud TISSIER

Absent excusé représenté : M. Christophe MATHIEU donne pouvoir à Corinne DE CUYPER.

Madame Annie FRUALDO accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance. Celui-ci est approuvé.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le transfert de la compétence « borne de recharge électrique » au Syndicat Départemental. Les élus acceptent ce point supplémentaire.

1. Dispositif participation citoyenne

Préalablement à la réunion, Monsieur Laurent GOURDET, Commandant de la Gendarmerie de Ligny-le-Châtel, est venu présenter le dispositif "Participation citoyenne". Cette démarche consiste à organiser sur la commune un réseau de personnes référentes pour permettre l'échange d'informations dans l'unique but de lutter contre la délinquance. Si la commune s'engage dans cette démarche, une information précise sera diffusée auprès des habitants.

Après avoir entendu l'exposé de Commandant de la Gendarmerie de Ligny-le-Châtel et sur proposition de Mme le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sauf une abstention (M. PISCERI, absent lors de la présentation) :

➤ **DECIDE** d'inscrire la commune dans le protocole du dispositif Participation Citoyenne.

2. Attribution du logement 2 rue Reine de Sicile

Madame le Maire explique que le logement a été libéré fin avril. Une candidature spontanée nous a été déposée par une personne célibataire qui a des attaches sur la commune et qui présente toutes les garanties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de louer le logement à cette personne pour un loyer de 390 € à compter du 1^{er} mai 2016.

➤ **FIXE** les charges à 30 € par mois, comprennent l'eau et les ordures ménagères avec régularisation en fin d'année civile.

3. Redevances d'occupation du domaine public

Madame le Maire rappelle que les entreprises gestionnaires de réseau (ERDF, GRDF et France Télécom) doivent payer une redevance annuelle d'occupation du domaine public. Le calcul de ces redevances dépend du patrimoine (longueur du réseau) de l'année précédente et d'un tarif au mètre linéaire. Un coefficient actualise le calcul chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de facturer aux entreprises de réseau (ERDF, GRDF et France Télécom) le montant maximum des redevances d'occupation du domaine public résultant du calcul et des termes en vigueur.

➤ **DIT** que cette décision s'appliquera pour 2016 et pour les années suivantes.

4. Sortie du 25 juin au zoo de Beauval

Mme le Maire rappelle que la commune organise habituellement une sortie annuelle pour les agents communaux à laquelle les élus peuvent participer mais qu'aucune sortie n'a été organisée en 2015. Il est envisagé une sortie au zoo de Beauval le 25 juin 2016. La commune paierait le transport (1 000 €) ainsi que les entrées et tickets repas des agents (700 €). Les entrées des élus sont prises en charge par le Maire et les adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de financer les frais de transport ainsi que les entrées et les tickets-repas des agents.

5. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Madame le Maire expose que le schéma prévoit la fusion de la Communauté de Communes du Pays Chablisien et celle d'Entre-Cure-et-Yonne avec le maintien de Carisey mais le retrait de Arcy-sur-Cure et Bois d'Arcy au profit de l'Avallonnais. Elle ajoute que le Conseil Communautaire du Pays Chablisien a voté favorablement au schéma en remarquant qu'il était anormal que celui-ci ne tienne pas compte des situations de Carisey, Arcy-sur-Cure et Bois d'Arcy. Elle propose à ses collègues dans le même sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au schéma départemental de coopération intercommunale.

➤ **REGRETTE** que ce schéma ne tienne pas compte des demandes des communes de Carisey, Arcy-sur-Cure et Bois d'Arcy.

6. Création et gestion de bornes de recharge de véhicules électriques

Madame le Maire rappelle que, lors de la dernière séance, le Conseil s'était prononcé de façon informelle pour l'installation d'une borne de recharge sur la commune. Des précisions ont été demandées auprès du Syndicat Département d'Energie de l'Yonne. Celui-ci propose deux types de bornes ; celle qui intéresse davantage les élus est une borne de recharge pour deux véhicules et deux deux-roues, avec borne wifi et écran d'informations touristique. Le coût de 12 000 € est subventionné à 80 % mais la maintenance de 400 € par an reste à la charge de la commune tout comme l'abonnement wifi. Les consommations électriques sont payées par le Syndicat jusqu'au 31 décembre 2017 puis seront facturées à la commune. Cette borne permet de recharger environ 15 km d'autonomie en 5 minutes. Par ailleurs l'installation peut se faire sur un parking de supermarché.

Une discussion s'engage entre les élus et de nombreuses questions sont posées. M. CHENAL souhaiterait voir une borne de ce type avant de se prononcer, ce que ces collègues approuvent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de surseoir à se prononcer.

Information diverses

➤ Le logement 5 grande rue va être libéré le 19 juin. Le Maire pense que des travaux de rafraîchissement sont nécessaires.

➤ La Préfecture a donné une suite favorable à la demande de subvention DETR pour la construction du terrain multisports (montant accordé 26 285 €).

➤ Le Département n'a pas retenu la candidature de Ligny-le-Châtel pour l'opération Yonne Tour Sport. Les élus pensent tous qu'il faudra refaire une demande l'année prochaine.

➤ Le club de foot sollicite l'installation d'un système de vidéo projection pour les 3 matches de l'équipe de France dans l'Euro 2016. Des devis ont été demandés et le coût s'élève à 1 600 € pour les 3 matches.

Le Conseil Municipal, à 13 voix contre et 2 abstentions, refuse de prendre en charge la diffusion de ces matches.

Questions diverses

➤ Mme MICHOT souhaite que soit évoqué les inondations du 13 mai dernier. Madame le Maire rappelle brièvement les faits, explique que le dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sera déposé demain et précise qu'elle a demandé un article de remerciements dans l'Yonne Républicaine au nom de la commune, ce à quoi s'associe l'ensemble des membres du Conseil.

Les membres du Conseil remercient les pompiers, les services du Conseil Départemental ainsi que tous les bénévoles qui ont apporté leur aides aux personnes sinistrées par les inondations du 13 mai dernier. Le Conseil exprime par ailleurs son soutien à toutes celles et tous ceux qui ont été touchés par cet évènement.

➤ M. CHENAL souhaite avoir des précisions concernant l'éventuelle installation d'un dentiste sur la commune, sujet évoqué par Mme le Maire en Conseil Communautaire. Celle-ci lui répond qu'effectivement, elle a été contactée par un dentiste du Doubs qui souhaiterait s'installer à la Maison de Santé. Elle ajoute qu'une réponse lui a été faite pour montrer l'intérêt de la commune dans son projet mais qu'elle n'a pas d'autre précision pour le moment.

- La commission Voirie se réunira le vendredi 3 juin à 17 h pour lister les travaux de remise en état des chemins et voies
- La commission Finances aura lieu le lundi 6 juin à 20 h 30 pour étudier les demandes de subvention des associations
- La commission Personnel aura lieu le mardi 7 juin à 15 h pour élaborer un règlement intérieur et des grilles d'évaluation
- La commission Travaux/Bâtiments se réunira le 20 juin à 17 h pour envisager les travaux au logement 5 grande rue.

La séance est levée à 21 h 45.